

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1980)
Heft: 8

Artikel: Une mise au point
Autor: Grütter, Tina
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-625974>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pas si mal que ce soit quelqu'un d'autre qui s'occupe maintenant de l'Art Suisse.

E. Brunner-Buchser

**) En raison de manque de place et de sa longueur un peu excessive le procès-verbal a dû être imprimé en petits caractères.*

Une mise au point

Lors de mon entrevue avec le Comité central le 5 décembre dernier, j'avais demandé que soit rédigé un procès-verbal de cet entretien, où j'expliquai au comité central les raisons de ma démission. Le procès-verbal rédigé par Esther Brunner-Buchser est une déformation éhontée de mes propos. De plus, je désavoue formellement le ton choquant et le langage trivial que l'on me prête.

Etant donné que les raisons de ma démission n'apparaissent pas clairement dans le procès-verbal de Mme Brunner-Buchser, je citerai ici les deux principales:

— Au cours de la réunion de l'Association des architectes, il devait aussi être question du sort de l'ART

SUISSE, dont, en tant que rédactrice depuis de longues années, je me sentais responsable. Or, je n'ai pas été invitée à cette réunion.

— Dans sa lettre du 29 septembre, le Comité central me faisait part de sa décision de ne plus payer d'honoraires aux correspondants de l'ART SUISSE. Cela signifiait que je devais mettre fin du jour au lendemain à une collaboration mise sur pied après des années d'efforts. Or, des articles avaient déjà été commandés à divers correspondants pour les numéros à venir. Aucun honoraire ne m'était non plus accordé pour le travail supplémentaire que je devais fournir. Et ce, bien que je n'aie jamais dépassé le budget imparti, alors que celui-ci avait été réduit de 35 500 francs à 30 000 francs sans que je sois consultée.

Comme le dit le Président central, une nouvelle période s'ouvre pour moi, et je m'en réjouis. Je tiens seulement à lui préciser que j'ai terminé mes études depuis déjà plusieurs années: j'ai obtenu ma licence d'histoire de l'art à l'Université de Zurich en 1977.

Tina Grütter

Un dernier mot

En ma qualité d'ancien président central et en tant que membre du comité de rédaction actuel, j'ai honte de voir publier dans l'ART SUISSE des procès-verbaux d'une qualité aussi lamentable. Durant les sept années que j'ai passées à la présidence centrale, j'avais trouvé en Dr. G. Krneta un rédacteur de procès-verbal cultivé et intelligent. Tina Grütter a repris après lui, à côté de son travail de rédactrice, la responsabilité des procès-verbaux de l'ART SUISSE et j'ai pu me convaincre de son niveau intellectuel et de ses capacités de rédactrice.

A la lecture de ce procès-verbal, je comprends parfaitement et approuve pleinement la décision du comité central de ne plus publier dans l'avenir de procès-verbaux dans l'ART SUISSE. Une association culturelle de notre pays ne peut pas se permettre d'offrir au public des rapports écrits dans un Allemand aussi lamentable (sans parler du Français!) et contenant de telles négligences de style.

Wilfrid Moser

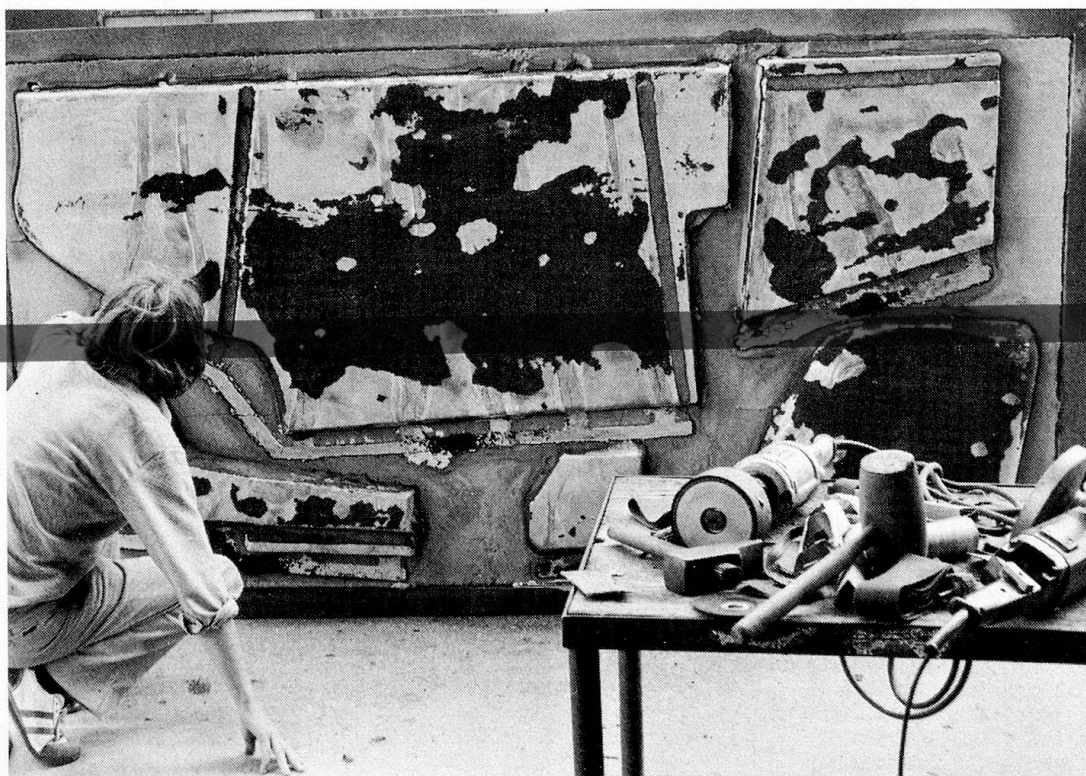


Photo: B. Bosson, Lausanne

Fonderie d'Art
J. C. REUSSNER CH-2114 Fleurier Tél. (038) 61 10 91